LETTRE CMR INTERNET N°121 DU MOIS D'OCTOBRE 2012

Conventions avec ABB et la BCP au profit des pensionnés de la CMR

Lors de sa session du 31 mai 2012, le Conseil d'Administration de la CMR a adopté une décision visant l'amélioration de la qualité des services rendus aux pensionnés de la CMR actuellement payés par mandat électronique via la promotion de la bancarisation auprès de cette population.

Ainsi, la CMR prendra-t-elle en charge les frais facturés aux retraités payés en numéraire qui procéderont à une ouverture de compte bancaire et ce, pendant une durée de douze mois.

C'est dans ce cadre que des conventions de partenariat ont été signées avec Al Barid Bank (Filiale de Barid Al Maghrib) en août 2012 et la Banque Centrale Populaire en septembre 2012.

Les deux banques acceptent, en outre, de collaborer avec la Caisse en vue de simplifier l'opération de contrôle de vie des allocataires et de faciliter la distribution de nouvelles cartes de pensionnés de la CMR.